

Convocation Séance du conseil communal

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés d'assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu **mercredi, le 25 septembre 2024 à 17.30 heures** au centre culturel « A Lannen » à Osweiler, 3, Rue de l'École, afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

- 10-2024-01 Approbation du plan d'aménagement 2024-2033 de la forêt communale de Rosport-Mompach.
- 10-2024-02 Nouvelle répartition du supplément de congé politique entre les conseillers communaux.
- 10-2024-03 Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles à Born, Boursdorf, Dickweiler et Girst.
- 10-2024-04 Approbation de la convention de l'Office social commun Echternach-Rosport-Mompach pour l'année 2024.
- 10-2024-05 Approbation de la convention 2024 relative au Club Aktiv Plus « Club Haus Bien Sûr(e) ».
- 10-2024-06 Approbation de l'avenant n° 9 au règlement de circulation.
- 10-2024-07 Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation.
- 10-2024-08 Décision concernant l'exercice du droit de préemption.
- 10-2024-09 Approbation d'un avenant à plusieurs contrats de mise à disposition de logements pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens.
- 10-2024-10 Décision de principe sur une approche régionale pour la mise en œuvre du pacte communal du vivre-ensemble.
- 10-2024-11 Adoption du concept de réduction de la pollution lumineuse dans l'intérêt de la protection de la faune (point 2.17 du catalogue des mesures du Pacte Nature).
- 10-2024-12 Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire.
- 10-2024-13 Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
- 10-2024-14 Informations du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers.

Rosport, le 18 septembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,
Stéphanie WEYDERT



Le secrétaire,
Patrick HEINEN

